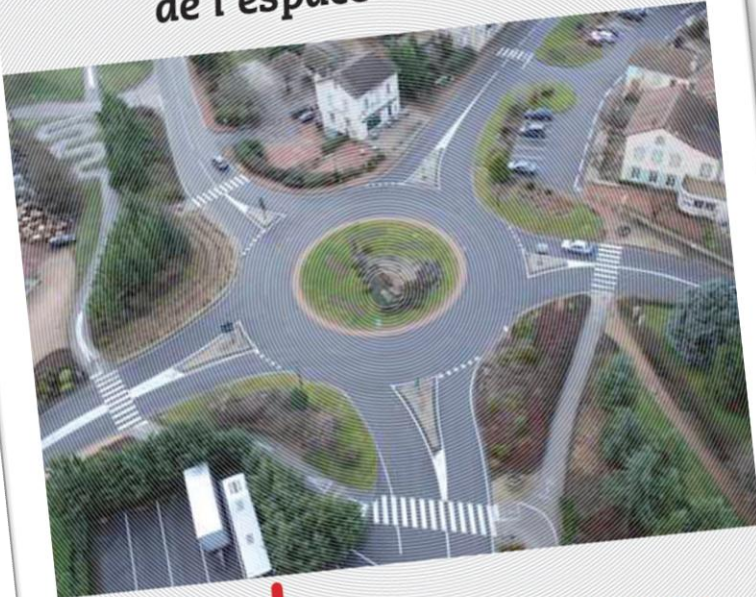


Colloque  
national  
■ 2011

## L'intercommunalité au service de l'urbanisme : pour un usage pertinent de l'espace



↓  
**Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011**

Immeuble GDF SUEZ, 13 Bd Berthier 75017 PARIS

## La Maitrise de la Demande d'Énergie *et le Plan Climat Territorial*

*Michel Loiseau, Chargé de mission Expertise Énergétique,  
Stratégie et Développement Économique,  
GDF SUEZ Branche Énergie France*



Association  
des Directeurs  
Généraux  
des Communautés  
de France



énergies  
communes  
GDF SUEZ

# LES ENJEUX DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE DE L'ENERGIE

Un programme de rénovation des bâtiments publics avec un objectif de réduction:

- des consommations de 40%
- des émissions de GES de 50%

Un programme de rupture technologique pour le neuf : 50kWh/m<sup>2</sup>.an soit -62%/RT2005

## Deux conditions:

1. Avoir construit une démarche de développement durable axée sur l'effet de serre, la pollution de l'air, de l'eau et des sous sols,
2. Disposer d'un cadre d'actions permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux de la collectivité.

## C'est un engagement avec plusieurs potentialités pour les Collectivités :

- Maintenir ou développer l'économie locale et l'emploi
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique de son territoire
- Renforcer l'attractivité de son territoire
- Imaginer un futur pour son territoire

La consommation d'énergie du patrimoine représente, en moyenne annuelle, 500kWh par habitants.

- 69% pour les bâtiments communaux
- 24% pour l'éclairage public
- 7% pour les véhicules

# LES ENJEUX DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE DE L'ENERGIE

Une démarche méthodologique permettant en amont :

- De repérer les sources d'émissions de GES et de polluants spécifiques au territoire et se fixer des objectifs de réduction,
- De mettre en évidence les moyens de réduire ces émissions au travers de tous les secteurs de responsabilité de la collectivité territoriale,
- De proposer et vulgariser à l'échelle du territoire, un plan d'actions visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique,
- De s'organiser en interne comme en externe pour mettre en œuvre le plan d'action avec tous les acteurs du territoire et évaluer les résultats.

**C'est l'occasion d'un vaste exercice de prospective sur ce que signifie un territoire sur la trajectoire « Grenelle »  
Avec une référence; le PCET**

## Energie Communes a développé un panorama des Villes Durables:

- **Construit pour la collectivité avec ses données factuelles**, en référence à une « base de données » résultant de l'analyse de plus de 40 collectivités sur 8 thèmes ; citoyenneté, santé publique, cadre de vie, développement économique, énergie, environnement , mobilité , urbanisme.
- **Une enquête par sondage** mesurant la perception, la compréhension et l'appropriation par les habitants de la politique DD de leur collectivité
- **Une comparaison des résultats sur trois axes:**
  1. Environnement; une ville où il fait bon vivre
  2. Compétitivité; une ville qui prépare l'avenir
  3. Adhésion; une ville où l'on est fier d'habiter

**Un outil pour comprendre la trajectoire de sa ville**

# Entraîner les acteurs locaux dans le projet de MDE

Il faut viser l'intégralité des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants engendrées par les activités des bâtiments public et du territoire.

Dans chaque CT, les actions sont déjà nombreuses, le projet de MDE est une opportunité de les recenser, les organiser, les renforcer, leur donner cohérence et complémentarité.

**Il s'agit de passer d'une série d'actions ponctuelles à une stratégie organisée.**

## Les niveaux d'action :

- Ce qui est directement de la **responsabilité** communale ou intercommunale ,
- Ce que la collectivité locale peut **influencer** plus ou moins directement,
- Ce sur quoi la collectivité peut agir comme **catalyseur** d'une action territoriale

# Entraîner les acteurs locaux dans le projet de MDE

**Energies Communes GDF SUEZ vous propose un catalogue de formations** comprenant des modules variés et complémentaires pour des durées de 1 à 4 jours sur Les techniques gazières, la réglementation gaz naturel, l'exploitation et maintenance de chaufferie ou d'autres équipements ad hoc, la sécurité d'un réseau interne gaz naturel, l'utilisation rationnelle de l'énergie.

**Ces formations sont dispensées soit sur notre site de Saint-Etienne-de-Montluc (près de Nantes) afin d'accueillir les stagiaires sur des plateformes pédagogiques adaptées, soit en milieu hôtelier, sur un site GDF SUEZ ou au sein de votre collectivité** pour les stages qui ne nécessitent pas de manipulations de matériels.

**Ces formations peuvent être adaptées à votre besoin.**

**La collectivité locale consomme de l'énergie et des produits.** Elle offre des services, réalise des investissements, génère des déplacements pour ses employés et ses usagers.

**La gestion de l'énergie a des conséquences sur le niveau des consommations, sur la quantité de gaz à effet de serre induite et sur les polluants émis:**

L'essentiel des consommations d'énergie des communes concernent le patrimoine bâti (locaux administratifs, scolaires, culturels, sportifs, sanitaires et sociaux, d'habitation...),

- 20% l'éclairage public,
- 10% les véhicules municipaux.

## **Vers une gestion rationnelle de l'énergie :**

- Assurer un suivi comptable des consommations, des émissions de CO<sub>2</sub>eq et des polluants émis par les bâtiments et les équipements,
- Faire des choix de conception pour le neuf et de réhabilitation des bâtiments,
- Conduire une réflexion sur les achats et la commande publique
- Mettre en place et suivre le plan de déplacement pour les activités des employés .

**Une des étapes « clé » dans la maîtrise des consommations énergétiques d'une collectivité est le suivi et l'analyse des consommations et des factures d'énergie.**

GDF SUEZ a depuis longtemps enrichi ses compétences autour de la vente d'énergie, de conseils pour le choix de solutions énergétiques les plus économes et durables.

**Grâce au logiciel Metrizz patrimoine**, nous proposons aux collectivités un outil de gestion de la performance technique, énergétique et financière de leur patrimoine immobilier.

**Les communes et EPCI peuvent comparer leurs bâtiments et décider de travaux de rénovation à mener**, le tout avec un outil convivial et performant accessible depuis internet.

# Les Champs d'Actions: Produire et distribuer localement l'Énergie

## La collectivité territoriale joue un rôle dans l'approvisionnement énergétique de son territoire.

- ✓ Elle est responsable de la distribution des énergies (chaleur, électricité, gaz) sur son territoire et détient des responsabilités et compétences dans l'offre locale d'énergie.
- ✓ Elle peut accroître la part des énergies décentralisées (cogénération) et renouvelables dans l'approvisionnement énergétique, en chaleur et en électricité.  
Elle peut coordonner les réseaux, y compris en pariant sur le concept « d'énergie répartie », où offre et demande sont prises en compte simultanément sur le lieu de consommation.

## Planifier pour préparer l'avenir :

- Faire un inventaire des zones favorables à l'implantation de sites de production (ressources en biomasse, production possible de biogaz, combustibles commercialisables, sites éoliens, hydrauliques ou encore géothermiques etc...).
- Faciliter l'octroi des permis de construire pour les installations ayant recours aux EnR et permettre le dépassement de COS.

# Les Champs d'Actions: Produire et distribuer localement l'Énergie

**GDF SUEZ peut vous accompagner en réalisant :**

**Des études de faisabilité de projet photovoltaïque ou solaire thermique,** vous disposerez ainsi :

- du prédimensionnement d'une installation PV ou de production d'eau chaude sanitaire
- d'un bilan économique, énergétique et environnemental de l'installation

**Une optimisation des réseaux d'assainissements avec l'Offre « Degrés Bleus »,**

Le réseau d'assainissement des collectivités peut devenir une source de production « d'énergie écologique ». L'eau qui s'écoule dans les réseaux a une température moyenne entre 12 et 20°C toute l'année. Cette chaleur est captée pour chauffer tout type de bâtiment.

# Les Champs d'Actions: Urbanisme & Aménagement

**La collectivité territoriale est responsable de l'organisation du territoire, de l'aménagement de l'espace (régions, départements, intercommunes, communes et quartiers).**

Elle délivre les permis de construire, a un rôle déterminant dans l'organisation des déplacements et des transports, réalise des infrastructures, les accompagne, les coordonne et les régleme.

**Les consommations énergétiques du territoire dépendent de la mise en cohérence de cet ensemble.**

**Par ses choix en matière d'aménagement et d'urbanisme, la collectivité locale :**

- Détermine les futures consommations d'énergie des habitants de son territoire et de fait rend le territoire plus ou moins vulnérable face aux risques naturels.
- Intègre les dimensions énergétique et climatique (& risque climatique) :
  - dans les documents et politiques d'urbanisme de planification (SCOT, PLU, PLH...)
  - dans les documents et politiques d'urbanisme opérationnel (zones d'activité, opérations de renouvellement urbain) Elle permet de contenir l'étalement urbain pour réduire les consommations d'énergies.

# Les Champs d'Actions: Urbanisme & Aménagement

La

**Pour orienter ses aménagements ou encore construire un plan d'actions , il faut disposer de leviers suffisants permettant les arbitrages (pollutions spécifiques du territoire).**

Le seul choix de réduction des émissions de GES peut conduire a des transferts de pollutions. L'approche en Analyse du Cycle de Vie (ACV) multicritères associée à l'Analyse des Flux de Matières et d'Energies (AFME) permet une approche cohérente sur l'ensemble des pollutions.

**La Branche Energie France de GDF SUEZ a développé un outil capable de comparer différents scénarios d'aménagement, sur un ensemble de polluants (dont GES) et ainsi d'offrir aux décideurs la possibilité d'arbitrer des choix d'aménagement en toute connaissance de cause et à partir de leurs problématiques locales.**

# Les Champs d'Actions:

## Les transports

C'est le secteur dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants dérapent le plus en France.

Ce qui renforce l'urgence d'agir avec des alternatives énergétiques très limitées.

Les collectivités ont là encore un rôle important à jouer – et à faire jouer – aux acteurs de leur territoire.

❑ **Intégrer les dimensions énergétique et climatique** dans les documents et les politiques de transport (PDU, plans de circulation, Plans de Déplacement Entreprises et Administration...) **en privilégiant en interne et en externe une politique de mobilité, de déplacements et de transports économes en énergie & respectueux de l'environnement** (*gestion des parcs en particulier*).

❑ **Organiser les déplacements sur le territoire** en limitant les déplacements automobiles (zones 30)

✓ Porter une attention particulière au confort pour garantir l'usage collectif.

C'

**Energies communes GDF SUEZ accompagne les collectivités dans leurs projets de mobilité durable** et met à leur disposition son expertise et ses services :

- **Diagnostics des parcs de véhicules** de collectivités et proposition d'optimisation de la flotte du parc,
- **Proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour adapter et optimiser la solution d'avitaillement en gaz naturel ou électricité,
- **Proposition de formation à l'entretien mécanique** de vos véhicules Gaz Naturel Véhicule,
- **Proposition de formation à l'éco-conduite** pour l'ensemble de vos collaborateurs avec un partenaire expérimenté,
- **Etude pour la mise à disposition d'une flotte écologique en auto-partage.**

# Les Champs d'Actions: Les déchets

La collectivité locale est responsable de la gestion des ordures ménagères et est elle-même “productrice” de déchets.

✓ **Les actions les plus efficaces :**

- **réduire les déchets à la source,**
- **limiter des transports et optimiser la collecte de déchets,** permettre le tri sélectif,
- **favoriser le recyclage** du verre, de l'acier, de l'aluminium, du papier et du plastique,
- **faire le choix de chantiers verts** créant une logistique de gestion des déchets et en organisant un tri sélectif sur le chantier (cf. démarche HQE®),
- **valoriser la matière organique des déchets** (déchets verts, fraction fermentescible des ordures, boues de stations d'épuration).

**Coupler politique de gestion des déchets avec politique énergétique en encourageant la valorisation énergétique des déchets sous forme de chaleur et de cogénération** et en optimisant le captage et la valorisation du biogaz de décharge.

# Les Champs d'Actions: L'Agriculture, les Forêts et les Espaces Verts

## Agriculture

elle représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre. **L'agriculture peut contribuer à la lutte contre l'effet de serre en privilégiant sur le territoire des modes de production moins polluants:**

- des produits de consommation favorables à la protection de l'environnement.
- des modes de production ,
- sensibiliser la population à des consommations responsables (améliorer la viabilité économique de l'agriculture).

## La gestion des forêts...

la forêt communale représente 17% de la forêt française, elle peut à la fois émettre des gaz à effet de serre et en absorber via le principe de la photosynthèse. Assurer une meilleure gestion de cet espace, c'est aussi lutter contre l'accroissement de l'effet de serre.

## ...et des espaces verts

La protection et la bonne gestion des espaces verts en milieu urbain sont aussi facteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de régulation des températures en ville et ainsi d'atténuation des effets des canicules.

# Un engagement dans la durée

## Le Plan de Progrès Energie

### **UN RAPPROCHEMENT DE COMPETENCES & d' EXPERTISES pour atteindre les objectifs de réduction d'énergie,**

*Un engagement sur trois ans et une association des compétences et expertises respectives sur le périmètre choisi.*

### **Le Plan de Progrès Energie et Territoire a pour objet de contribuer et mettre en œuvre le volet énergie de la politique urbaine décidée par la Collectivité**

#### **Un périmètre adapté aux besoins de la collectivité:**

- la Maîtrise de la Demande d'Energie, la vulnérabilité énergétique, l'adaptation aux changements climatiques & la contribution aux « chartes bâtiments »,
- L'accompagnement des actions Agenda 21 et de construction de PCET,
- Les études de Contrats de Performance Energétique (CPE),
- La mise en œuvre de technologies performantes sur certains et la priorité à l'innovation,
- La construction d'actions sur les copropriétés dégradées,
- La précarité énergétique,
- Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- Les transports et les parcs de véhicules ,
- Une analyse des impacts environnementaux des choix d'aménagements.

**Pour une mise en adéquation des problématiques d'aménagement et énergétiques sur chaque territoire**